



**VILLE D'ESCAUDAIN**

-----  
**COMPTE -RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**du MARDI 1<sup>ER</sup> MARS 2016 à 18 H 15**

**(Convocation en date du 24 Février 2016)**

---

Présidence : M. SALIGOT Bruno, Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 24

Nombre de votants : 29 dont 5 pouvoirs.

Membres présents : MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, WERY Jean-Charles, TRIOUX Annick, BENAMARA Ali, BREEM Hervé, DHENAIN Laëtitia, DRELON André, PARYS Jeanne-Aimée, BENDJEFFEL Ahmed, PLAYE Maryse, LOUGHANI Abdelaziz, ABDELOUAHED Olivier, STIEVENARD Karine, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, BOURRE Martine, AIT MOUHA Fatima, DESRAY Corinne, GUIOT Christelle, MERCIER Catherine, LAAMIMAT Rarib, ABDELKADER Michaël, PUPILLI Pascal.

Membre excusé :

Membres excusés ayant donné pouvoir : Mme MOREAU Pascale donne pouvoir à Mme MARCUZZI Jeannette ; M. VANDENNIEUWEMBROUCK Jean-Paul donne pouvoir à Mme PARYS Jeanne-Aimée ; M. SION Michel donne pouvoir à M. DRELON André ; Mme JANICKI Céline donne pouvoir à Mme DHENAIN Laëtitia ; M. CAULIEZ Claude donne pouvoir à M. ABDELKADER Michaël.

Membre absent :

Secrétaire de séance : Mme GUIOT Christelle.

---

**Délibération n° 01/02/2016 - Adoption du procès-verbal de la réunion du 2 Février 2016.**

Le Conseil Municipal décide d'approuver le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 2 Février 2016.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

**Délibération n° 02/02/2016 - Budget 2016 – Rapport d'orientations budgétaires.**

En application de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal débat des orientations budgétaires dans le cadre de l'élaboration du Budget Primitif 2016. Après la présentation par M. Bruno SALIGOT, Maire, des éléments qui serviront de support à la construction du Budget Primitif 2016, M. ABDELKADER et Mme STIEVENARD Karine au nom des groupes « Escaudain, ensemble pour l'avenir » et « Ensemble pour agir, l'Humain d'abord ! Liste de rassemblement présentée par le Parti Communiste, le Front de Gauche, et par de nombreuses personnalités de sensibilités diverses » interviennent dans le débat.

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires qui a été réalisé sur la base d'un rapport détaillé présentant les éléments nécessaires à la préparation du Budget Primitif et arrêtant les principales orientations budgétaires.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

#### **Délibération n° 03/02/2016 - Motion contre la diminution des dotations de l'Etat.**

Le Conseil Municipal unanime appelle les escaudinois à s'associer à la campagne de pétition lancée par la CAPH pour dire :

NON à la suppression des 31,2 millions d'euros représentant les ponctions opérées dans la Dotation Globale de Fonctionnement !

NON aux dispositions fiscales qui pénalisent les communes, notamment au titre de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour les quartiers en politique de la Ville !

OUI au maintien des dotations qui sont dues aux collectivités territoriales !

OUI à l'attribution d'une dotation exceptionnelle, à minima équivalente aux 31,2 millions d'euros spoliés, pour soutenir l'investissement des collectivités et l'emploi local !

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

#### **Délibération n° 04/02/2016 - Convention relative au transfert d'un Compte Epargne Temps d'un agent recruté par voie de mutation – Approbation.**

Le Conseil Municipal décide d'approuver les termes de la convention de transfert du Compte Epargne Temps d'un éducateur titulaire des A.P.S du Syndicat Intercommunal de Loos-Haubourdin pour exercer les fonctions de Maître-Nageur-Sauveteur au sein de la piscine municipale. Cette convention fixe notamment le dédommagement financier versé en faveur de la commune par le Syndicat Intercommunal de Loos-Haubourdin à 1 461,30 € et autorise le Maire à signer cette convention.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

#### **Délibération n° 05/02/2016 - Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux – Programme 2016 – Demande de subvention – Réfection des trottoirs et de la chaussée rue Marcel Sembat (partie située entre l'intersection de la rue Victor Hugo et la rue d'Ypres.**

Le Conseil Municipal décide d'approuver le projet de réfection des trottoirs et d'une partie de la chaussée de la rue Marcel Sembat dont le montant H.T. est estimé à 116 651,70 € totalement subventionnable. Il sollicite la subvention spécifique au titre de la DETR de l'année 2016 au taux maximum, adopte le plan de financement, s'engage à financer la part communale de cette opération et précise que cette opération est la seule présentée au titre de la DETR 2016.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

#### **Délibération n° 06/02/2016 – Nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN – Comités syndicaux des 13 Octobre et 16 Novembre 2015.**

Le Conseil Municipal décide :

- L'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de SERAIN (Aisne) avec transfert des compétences « Eau Potable » (*Production par captages ou pompages protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*) et « Assainissement Collectif ».
- La proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent avec transfert des compétences « Assainissement Collectif », « Assainissement Non Collectif » et « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines » sur le territoire de la commune de MONTIGNY EN OSTREVENT (Nord).

- L'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de LA NEUVILLE EN BEINE (Aisne) avec transfert de la compétence « Assainissement Non Collectif ».

Il souhaite que les modalités de ces nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN soient telles que prévues dans la délibération n° 20/5 adoptée par le Comité du SIDEN-SIAN du 13 Octobre 2015, dans les délibérations n° 25/3b et 24/3a adoptées par le Comité du SIDEN-SIAN du 16 Novembre 2015.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 07/02/2016 - Subvention à l'Association « Iris Environnement » - Solde 2015.**

Le Conseil Municipal décide d'autoriser le paiement à l'Association « IRIS Environnement » du solde de la subvention prévue à la convention approuvée en date du 17 Février 2015, soit un montant de 9 280,60 €, représentant 70% de ladite subvention et précise que les crédits nécessaires au règlement de la présente dépense seront inscrits au budget chapitre 65, article 6574.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 08/02/2016 – Convention générale entre la Ville et l'Association « Iris Environnement » - Approbation.**

Le Conseil Municipal décide d'approuver le projet de convention de financement et d'objectifs pour l'année 2016. Il autorise Monsieur le Maire à signer la convention financière et ses éventuels avenants, ainsi qu'à intervenir pour leur exécution.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 09/02/2016 – Subvention à l'Association « Iris Environnement » - Acompte 2016.**

Le Conseil Municipal décide d'allouer à l'association « IRIS Environnement » une subvention de 3978 €, représentant un tiers du montant total du financement prévu dans la convention citée à la question précédente. L'engagement financier s'élève à 13.258 €. Il précise que les crédits nécessaires au règlement de la présente dépense seront inscrits au budget primitif chapitre 65, article 6574.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n° 10/02/2016 – Compte-rendu des décisions de non exercice du droit de préemption du Maire dans le cadre de sa délégation**

Le Conseil Municipal décide de prendre acte des décisions de Monsieur le Maire de renoncer à préempter un ou plusieurs immeubles.

**Délibération n° 11/02/2016 - Compte-rendu des décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations.**

Le Conseil Municipal décide de prendre note des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ses délégations.

Fait à Escaudain, le 3 Mars 2016  
LE MAIRE,

Bruno SALIGOT